

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 01283 Numéro SIREN : 449 741 495 Nom ou dénomination : A.S.E. PAR ABREVIATION AU SERVICE DE L'ENERGIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2023 sous le numéro de dépôt 3264

PLAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/07/2022 12			Exercice N-1 31/07/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	107 020		107 020	107 020		
	Autres immobilisations incorporelles	8 286	7 022	1 264	12	1 252	NS
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	11 431	8 336	3 095	2 216	879	39. 65
	Autres immobilisations corporelles	11 408	10 515	893	2 671	1 778-	66. 57-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	17 627		17 627	17 535	92	0. 52
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 400		2 400	2 833	433-	15. 27-
	Total II	158 171	25 873	132 298	132 286	12	0. 01
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	62 800		62 800	61 236	1 564	2. 55
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 135		2 135	3 395	1 260-	37. 12-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	56 444	448	55 997	39 765	16 232	40. 82
	Autres créances	4 321		4 321	6 624	2 302-	34. 76-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	139 752		139 752	149 934	10 182-	6. 79-
	Charges constatées d'avance (3)	13 813		13 813	9 599	4 214	43. 90
	Total III	279 266	448	278 818	270 552	8 265	3. 05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	437 437	26 321	411 116	402 839	8 277	2. 05

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/07/2022 12	Exercice N-1 31/07/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 104 400 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	104 400	104 400		
	Réserves				
	Réserve légale	10 440	10 440		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	143 579	117 059	26 519	22. 65
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	60 915	66 519	5 604-	8. 42-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	319 334	298 419	20 915	7. 01
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		3 279	3 279-	100. 00-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 195	2 359	1 164-	49. 33-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 888	4 170	1 719	41. 22
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 696	37 723	3 026-	8. 02-
	Dettes fiscales et sociales	48 851	55 785	6 934-	12. 43-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 150	1 105	46	4. 13
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	91 782	104 420	12 638-	12. 10-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	411 116	402 839	8 277	2. 05

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

91 782 104 420

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 411 115.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 840 514.46 Euros et dégageant un bénéfice de 60 915.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/08/2021 au 31/07/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	113 795		1 511
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 211		2 220
Matériel de transport	2 154		1 316
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 028		
TOTAL	20 392		3 536
Autres participations	17 535		92
Prêts, autres immobilisations financières	2 833		
TOTAL	20 368		92
TOTAL GENERAL	154 555		5 138

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			115 306	115 306
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			11 431	11 431
Matériel de transport		1 090	2 380	2 380
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 028	9 028
TOTAL		1 090	22 839	22 839
Autres participations			17 627	17 627
Prêts, autres immobilisations financières		433	2 400	2 400
TOTAL		433	20 027	20 027
TOTAL GENERAL		1 522	158 171	158 171

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 763	259		7 022
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 995	1 341		8 336
Matériel de transport	367	2 354	1 030	1 691
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 144	680		8 824
TOTAL	15 506	4 376	1 030	18 851
TOTAL GENERAL	22 269	4 635	1 030	25 873

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	259				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 341				
Matériel de transport	2 354				
Matériel de bureau informatique mobilier	680				
TOTAL	4 376				
TOTAL GENERAL	4 635				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	797	311	661		448
TOTAL	797	311	661		448
TOTAL GENERAL	797	311	661		448
Dont dotations et reprises d'exploitation		311	661		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 400		2 400
Clients douteux ou litigieux	479	479	
Autres créances clients	55 965	55 965	
Impôts sur les bénéfices	1 739	1 739	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 532	1 532	
Débiteurs divers	1 051	1 051	
Charges constatées d'avance	13 813	13 813	
TOTAL	76 979	74 579	2 400

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	34 696	34 696		
Personnel et comptes rattachés	19 237	19 237		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 950	18 950		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 092	8 092		
Autres impôts taxes et assimilés	2 573	2 573		
Groupe et associés	1 195	1 195		
Autres dettes	1 150	1 150		
TOTAL	85 893	85 893		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 268			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	835			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10. 0000	10 440			10 440

M. KOWALSKI : 9 837 actions en pleine propriété

M. TORRES : 378 actions en pleine propriété

M. ISSAYAN : 135 actions en pleine propriété

SAS SECAFI : 90 actions en pleine propriété

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds artisanal ACPA 44	19 320			19 320	
Fonds artisanal LEFEVRE	67 800			67 800	
Fonds artisanal LERAY	6 900			6 900	
Fonds artisanal LAUNEAU	13 000			13 000	
Total	107 020			107 020	

Les fonds ACPA et LEFEVRE ont été acquis le 01/08/2007 suite aux résiliations des contrats de location gérance pour 87 120 €.

Le fonds artisanal LERAY a été acquis le 01/03/2016 pour 6 900 € (cession contrats entretien).

Le fonds artisanal LAUNEAU a été acquis le 03/10/2018.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, il résulte un changement de réglementation en matière d'amortissement des fonds commerciaux depuis le 1er janvier 2016.

L'analyse nous conduit à conclure que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

En conséquence, nous avons pratiqué un test de dépréciation.

En définitive, le test de dépréciation n'a pas conduit à une provision puisque la valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	2 925	50.00
LICENCES RESEAU	3 150	100.00
LICENCE TABLETTES	700	33.33
LOGICIEL EBP	1 511	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
MATERIEL ET OUTILLAGE	LINEAIRE	3 à 5 ans
MATERIEL DE TRANSPORT	LINEAIRE	1 à 5 ans
MATERIEL DE BUREAU	LINEAIRE	3 à 5 ans
MOBILIER	LINEAIRE	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 8 0
Autres créances	2 6 9
Total	5 4 9

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 2 6 1
Dettes fiscales et sociales	2 2 0 2 2
Autres dettes	2 7 6
Total	2 8 5 5 9

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 813
Total	13 813

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers****Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		47 467
Loyers restant dus contrat loc.financière	30 648	
Redevances de crédits bails restant à courir	16 819	
Total (1)		47 467

Engagements reçus

Redevances de crédits bails restant à courir	16 819
Total	16 819

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST
Nom des personnes ayant donné leur caution : SOCAMA
Montant initial de la caution : 28 834

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				52 007	52 007
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				2 766	2 766
- dotations de l'exercice				3 481	3 481
Total				6 247	6 247
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				28 965	28 965
- exercice				9 992	9 992
Total				38 957	38 957
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				7 385	7 385
- entre 1 et 5 ans				8 914	8 914
Total				16 299	16 299
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				143	143
- entre 1 et 5 ans				377	377
Total				520	520
Montant en charge sur l'exercice				10 662	10 662

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Prise en charge formations	2 500
Indemnités journalières subrogées	3 213
Remboursement chèques déjeuners	142
Remboursements sinistres	3 194
Frais mandataire judiciaire pris en charge	13
Total	9 062

A.S.E. PAR ABREVIATION AU SERVICE DE L'ENERGIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 104 400 euros
Siège social : 32 Rue Jean Rouxel
ZAC PENTECOTE, 44700 ORVAULT
449 741 495 RCS NANTES

EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JANVIER 2023

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2022 s'élevant à 60 915,26 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice60 915,26 euros

A titre de dividendes aux associés, soit 50°000,00 euros
Soit environ 4,78 euros par action

Le solde, soit10 915,26 euros
En totalité au compte "Autres réserves".

Le dividende serait mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.



Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Montant total de la distribution</u>	<u>Année de distribution</u>
2018/2019	environ 3,83 €	40 000€	2020
2019/2020	environ 3,83 €	40 000€	2021
2020/2021	environ 3,83 €	40 000 €	2022

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 janvier 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Thierry KOWALSKI

